



Accueil - Aides - Bourse de résidence d'auteurs à l'École

Bourse de résidence d'auteurs à l'École

Jusqu'au 5 février 2022

Résidences d'auteurs à l'École 2022

En 2022, le Centre national du livre (CNL) et la Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) souhaitent développer dans tous les départements français des résidences d'auteurs (écrivains, illustrateurs, traducteurs) dans les écoles, collèges et lycées. Les candidatures des auteurs et des enseignants sont attendues avant le 5 février 2022.

Dans le cadre de l'année de la lecture déclarée « grande cause nationale » par le Président de la République le 17 juin 2021, le Centre national du livre et le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ont souhaité développer des actions visant à la promotion du livre et de la lecture chez les plus jeunes, permettant aux élèves de découvrir le métier d'auteur et le processus de création d'une œuvre.

100 résidences d'auteur (une résidence par département) sont prévues du 1er mars au 30 juin 2022. Ces résidences sont organisées conjointement par la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) et le Centre national du livre (CNL).

Comment participer ?

Avant le 5 février 2022 :

- Les auteurs postulent pour une bourse [sur le site du CNL](#).
- Les enseignants candidatent [sur la plateforme Démarches simplifiées](#).

Début mars 2022 :

- sélection des écoles et des établissements scolaires et des auteurs par un comité national, réunissant des représentants du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et le Centre national du livre.

Sans obligation, les établissements peuvent proposer un auteur, qui devra candidater auprès du CNL. Il est recommandé aux établissements qui le souhaitent d'indiquer dans leur dossier de candidatures quel auteur ils aimeraient recevoir, et d'ainsi demander à cet auteur de candidater auprès du CNL.

Le comité national de sélection s'engage, autant que faire se peut, à privilégier les candidatures des classes situées à proximité immédiate du domicile des auteurs. Dans le cas contraire, tous les frais

inhérents aux déplacements de l'auteur et/ou à son hébergement doivent être pris en charge en amont par les établissements d'accueil.

Informations pour les auteurs

La bourse de résidence en milieu scolaire a pour objet d'attribuer une rémunération à des auteurs (écrivains, illustrateurs, traducteurs) intervenant dans une école, un collège ou un lycée, sur le territoire français, pour conduire des projets de création avec les élèves et participer à des programmes de rencontres autour de leurs ouvrages, tout en leur permettant de poursuivre leur travail littéraire personnel.

Ce programme devra correspondre à un total maximum de 6 demi-journées, pour un mois. La durée effective de la résidence peut être fractionnée sur un trimestre maximum.

L'appel à candidature présente les objectifs de la résidence d'auteurs à l'école, qui reposent sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle : la rencontre avec un auteur, la pratique artistique de l'élève, l'acquisition de connaissances.

Montant susceptible d'être accordé : 2 000€ bruts

Durée de la résidence : Chaque résidence dure 1 mois, les interventions en milieu scolaire pouvant être étalées sur un trimestre.

- **En savoir plus et postuler** : sur le site du CNL.

Informations pour les enseignants

La résidence d'auteur à l'École repose sur un partenariat étroit entre un auteur et une école ou un établissement scolaire, voire le réseau de lecture publique (bibliothèques, médiathèques, etc.), et s'inscrit dans le cadre d'un projet pluridisciplinaire, notamment un projet lié à la lecture, impliquant si possible plusieurs enseignants. Elle s'appuie sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle cités plus haut.

Élèves concernés : Les classes ou groupes classes des écoles élémentaires (cycles 2 et 3), des collèges et des lycées (lycées d'enseignement général et technologique, lycées polyvalents et lycées professionnels) publics et privés sous contrat.

Sont plus particulièrement concernées les classes issues de territoires éloignés de l'offre culturelle, et situées dans les zones rurales, périurbaines ou relevant de l'éducation prioritaire.

Les projets de résidences d'auteurs sont établis conjointement par les équipes éducatives et les auteurs concernés, une fois acceptées les associations auteur-écoles/établissements scolaires, proposées par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et le CNL.

Ils sont inscrits dans le volet culturel du projet d'école ou d'établissement.

Un calendrier précis de travail, construit entre l'équipe éducative et l'auteur, accompagne le projet pédagogique.

Les auteurs interviennent dans les écoles ou établissements scolaires retenus, à l'occasion de six rencontres d'une demi-journée (**temps de préparation et de trajet compris**) programmées en lien étroit avec les équipes éducatives, et réparties sur une période allant **de un à trois mois au maximum**.

Un temps de **restitution du projet de création** mené pendant la résidence est programmé, et dans la mesure du possible, présenté à la communauté éducative et aux familles. Les directeurs d'école et chefs d'établissement concernés veillent au rayonnement et à la valorisation du projet sur l'ensemble de la communauté éducative et sur un large territoire, ainsi qu'au bon accueil et à la valorisation de l'auteur.

- **En savoir plus et postuler : sur le site Eduscol**

Calendrier 2021-2022

- Du 10 décembre 2021 au 5 février 2022 : appel à candidatures à destination des écoles et des établissements scolaires et auprès des auteurs ;
- Jusqu'au 11 février 2022 : transmission de la liste des écoles et des établissements scolaires volontaires par les DAAC à la Dgesco ;
- Début mars 2022 : sélection nationale des écoles et des établissements scolaires et des auteurs par un comité national ;
- À partir de mi-mars et jusqu'en juin 2022 : déroulement des résidences d'auteurs dans les écoles et les établissements scolaires sélectionnés.

*Sources : [site du CNL](#) et [Eduscol](#).

Construire son projet

Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture met à votre disposition des ressources pour préparer les projets d'éducation artistique et culturelle autour des auteurs :

- "[Ma résidence d'auteur, par étapes](#)", un guide pratique destiné aux organisateurs de résidences d'auteur. 10 pages synthétiques pour concevoir et mettre en pratique l'accueil d'un auteur dans son territoire.
- "[Auteurs en Auvergne-Rhône-Alpes](#)", un site pour découvrir les auteurs, les lire et les rencontrer, qui recense plus de 600 auteurs qui résident dans la région et leurs activités de médiation. Une recherche avancée selon plusieurs critères (département, type d'intervention, genre, etc.) est possible.
- La page "[Boîte à outils EAC - Livre et lecture](#)" regroupe sur le site de l'Agence de multiples ressources pour : imaginer des projets avec les auteurs, travailler avec une manifestation littéraire, construire un projet avec une librairie indépendante, partir à la découverte du patrimoine écrit avec les publics, découvrir le maillage des lieux et des acteurs du livre en région.

Dernière édition : 17 mai 2024 à 15:15

<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/residences-d-auteurs-a-l-ecole-2022>